

POUR DES ACTIVITÉS JUDO-JUJITSU EN TOUTE SÉCURITÉ



DISPOSITIF SANITAIRE DE DÉSINFECTION DU DOJO.

La surface du tapis (tissu et vinyle) doit être indemne de toute souillure ; les taches de sang devront être nettoyées et désinfectées à l'aide de produits fongicides (ne pas utiliser de produits à base de chlore).

La désinfection des tatamis doit s'effectuer à l'aide de produits désinfectants de norme virucide pour les virus enveloppés (Norme européenne virucide EN 14476).

Il est conseillé l'utilisation de produits non chlorés, n'altérant pas les surfaces vinyles, de type ammoniums quaternaires ou savons liquides ménagers non chlorés (ces derniers nécessitant un rinçage).

De nouveaux systèmes de décontamination comme les rouleaux de luminaires UV C à passer sur les tatamis ou des armoires de décontamination pour habits et judogi, fonctionnant grâce à l'effet germicide des UV C, peuvent également être adaptés.

La FFJDA conseille de se rapprocher des propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) auxquels revient la responsabilité d'établir les conditions de nettoyage et de désinfection des locaux et surfaces.

Les recommandations spécifiques aux conditions d'hygiène et de désinfection des locaux indoor, dont les salles de combats et d'arts martiaux, sont précisées dans le guide ministériel des « recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives - Edition du 8 Juin 2020. ». Pour accéder au guide, cliquez sur le lien suivant :

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>